



## Pénalité de retard de paiement de taxe

Par **Malaya**, le **09/12/2011** à **10:37**

Je suis locataire. Je n'ai pas reçu le courrier me demandant de payer la TEOM. Mon agence m'a téléphoné pour me demander de payer (et m'a envoyé par mail les justificatifs), ce que j'ai fait le jour même. Mon chèque a été encaissé et j'ai reçu une quittance. Mais l'agence me demande après coup une pénalité de retard de paiement de 10% de majoration. Peut-elle exiger cette pénalité alors que je n'ai pas reçu le courrier (elle n'a d'ailleurs aucune preuve que je l'ai reçu)? Peut-elle de plus demander cette pénalité après coup? Enfin, que puis-je faire contre la quasi-insulte ("gens de mauvaise foi") dont elle accompagne par écrit la demande de pénalité?